



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 13 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 162

PRESENTS : 70

VOTANTS : 93

OBJET :

**MOTIONS Contre
le projet éolien de
la Commune
d'Ichy**

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

26 MARS 2025

Affichage le :

26 MARS 2025**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT, Yves BERTAUD, Denis MEUNIER, Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, François BONGARS, Patrick POCHON, Xavier SEVERE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER (pouvoir), Clotilde CAMPAIN, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Alain PIERROT, Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Espérance VIEIRA, Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Claire GAURAT, Laure GORNES, Shirley MAUPIN (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Amélie FERLAY, Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Caroline PETEAU (pouvoir), Philippe DELONG (pouvoir), William THÉRON, Jean-Michel CARDINAL (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Éric LARCADE, Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, François PAROLINI ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Catherine MARION, Patrick RENAULT, Xavier MAUCCI, Milène GIRARDOT, Alain POURSIN ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Sébastien BOUILLLOT, Jean-Luc RICHY, Nathalie BIEL, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Parfait SOUNOUVOU, Stéphane GALINÉ, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernard COUDORO, Alexandre MARY, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Philippe CLERGEOT, Dominique FAUVIN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, François ROISNEAU, Jacques PILLOY, Natacha COLLARD, Laurent MAUGE, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Laurent RAYMOND, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Ludovic GREMOND, Olivier MAUXION, Yohann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX, Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Denis CELADON, Patrick PAGES ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présentes : Mesdames Brigitte ANNE, Stéphanie GRENAULT, Alexia BERTAUD, Sonia RISCO, Mireille FLAM (Ceser) ;

Étaient excusés : Messieurs Denis MAZODIER (Union des Amis du Parc) et Xavier JENNER (CNPF) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Coralie BLONDEAU ;

MOTIONS Contre le projet éolien de la Commune d'Ichy

Considérant que le seuil d'acceptabilité des éoliennes sur ce secteur est atteint et pour éviter un effet de saturation,

Considérant que les covisibilités sont fortes sur ce paysage ouvert, duquel ressortent des buttes-témoins qui dominent le plateau et dont les vues sont remarquables,

Considérant que l'un des objectifs de qualité paysagère inscrits dans l'annexe de la charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Gâtinais français, relatif au plateau Gâtinais sud, est de « veiller à la fragilité des villages buttes en les préservant de la verticalité des projets »,

Considérant que le projet est situé au sein de la zone de sensibilité majeure des buttes témoins du plateau Gâtinais sud de l'atlas éolien de la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français, atlas repris par le schéma régional de l'éolien établi en 2012,

Considérant que le projet est situé au sein de la zone de vigilance autour du massif forestier de Fontainebleau de l'atlas éolien du Parc,

Considérant que le projet est en bordure immédiate du Parc naturel régional du Gâtinais français dont l'entièreté du territoire est incluse dans la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais,

Considérant la volonté d'extension du périmètre de classement du Château de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO de la part des acteurs du territoire,

Considérant la présence et la migration des espèces protégées suivantes sur et autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet et qui pourraient en être impactées (se référer aux annexes pour un focus sur l'aigle botté, le balbuzard pêcheur, le circaète Jean-le-Blanc et le milan royal, qui sont des espèces très sensibles à l'éolien d'après les travaux de M. Tobias Dürr du *Brandenburg State Bird Conservation Centre - Staatliche Vogelschutzwarte*) : (ANNEXE 9)

Considérant l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national et qui interdit « sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel » et « sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux »,

Considérant l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national et qui interdit « sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel et la perturbation intentionnelle des oiseaux » et « sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux »,

Considérant l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°APJIF-2023-021 sur ce projet en date du 13 avril 2023 qui recommande de « reconsidérer la localisation du projet [...] au regard des incidences potentielles significatives sur la population de Busards cendrés, espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, dont le site retenu est l'un des bastions de nidification de l'espèce les plus importants d'Ile-de-France, et sur la population de Busards Saint-Martin et d'Œdicnèmes criards, espèces « vulnérables » au niveau régional »,

Considérant le recours porté par l'Association pour la Défense de l'Environnement du Sud-Ouest 77 (ADESO77), par les communes de Fay-lès-Nemours et d'Obsonville et par une dizaine d'autres requérants contre l'arrêté préfectoral n°2024/04/DCSE/BPE/EOL du 29 octobre 2024 portant autorisation environnementale au projet,

Considérant le faible nombre de collectivités territoriales consultées qui sont favorables au projet :

- 5 Communes sur 25 consultées sont favorables ;
- 1 Communauté de Communes sur 3 consultées sont favorables ;
- 0 Conseils Départementaux sur 2 consultés sont favorables.

Considérant le paragraphe 1.3 de la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes qui indique que « la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 reconnaît aux PNR un rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte (article L. 333-3 du code de l'environnement). [...] Le Conseil d'État, dans sa jurisprudence, a rappelé qu'il appartenait à l'État et aux collectivités territoriales ayant adhéré à la charte de veiller à la cohérence de leurs décisions, dans l'exercice de leurs compétences respectives, avec le contenu de cette charte »,



Considérant l'avis défavorable du Parc en date du 2 décembre 2019 sur le projet lors de sa consultation par le SDESM Énergies dans le cadre de l'étude d'impact,

Considérant les nouveaux éléments présentés en annexe sur les enjeux locaux de conservation et de préservation de l'aigle botté, du balbuzard pêcheur, du circaète Jean-le-Blanc et du milan royal, Initié en 2017, le projet éolien « Energie de Saint-Vincent » projette l'implantation de 5 éoliennes de 3,6 MW sur la Commune d'Ichy, jouxtant le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Ce projet est porté par un groupement constitué du développeur *Arkolia*, de la société d'économie mixte *SDESM Énergies* et du mouvement national des énergies renouvelables citoyennes *Energie Partagée*.

Le Parc émet un avis défavorable au projet éolien « Energie de Saint-Vincent » sur la commune d'Ichy.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent cette motion et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

Le Président 

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250325-2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025

Affichage : 26/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE

Présence et la migration des espèces protégées suivantes sur et autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet et qui pourraient en être impactées

- **Chiroptères (protégés par l'arrêté du 23 avril 2007) :**

NOM		Liste rouge régionale IDF (2017)	Liste rouge nationale (2017)
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	En danger critique	Préoccupation mineure
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Quasi menacée	Vulnérable
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Quasi menacée	Quasi menacée
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Quasi menacée	Quasi menacée
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Quasi menacée	Quasi menacée
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	[Données insuffisantes]	Préoccupation mineure

- **Oiseaux (protégés par l'arrêté du 29 octobre 2009 ou par la Directive Oiseaux) :**

NOM		Liste rouge régionale IDF (2018)	Liste rouge nationale (2016)
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Aigle botté *	<i>Hieraetus pennatus</i>	/	Quasi menacée
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Vulnérable	Quasi menacée
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	En danger	Préoccupation mineure
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	En danger critique	Vulnérable
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Quasi menacée	Vulnérable
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	En danger	Préoccupation mineure
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	En danger critique	Quasi menacée
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	En danger critique	Quasi menacée

Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Quasi menacée	Vulnérable
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	En danger critique	Préoccupation mineure
Cochevis hupée	<i>Galerida cristata</i>	En danger	Préoccupation mineure
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Quasi menacée	Quasi menacée
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Hibou grand-duc **	<i>Bubo bubo</i>	/	Préoccupation mineure
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Quasi menacée	Quasi menacée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Vulnérable	Quasi menacée
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Vulnérable	Vulnérable
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Préoccupation mineure	Quasi menacée
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Quasi menacée	Préoccupation mineure
Milan royal ***	<i>Milvus milvus</i>	/	Vulnérable
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Vulnérable	Préoccupation mineure
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Vulnérable	Quasi menacée
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Vulnérable	Quasi menacée
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Vulnérable	Vulnérable

* Classé en « danger critique » en région Centre-Val de Loire, et dont la présence est avérée en forêt de

Fontainebleau.

** Recolonisation probable dans le sud Ile-de-France avec présence avérée d'individus ces dernières années.

*** Classé en « espèce probablement disparue » en région Centre-Val de Loire, et dont la présence est avérée

sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Sources :

- Parc naturel régional du Gâtinais français ;
- Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) d'Île-de-France ;
- Étude d'impact réalisée par le bureau d'études Ecosphère en juin 2021 ;
- Avis de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) en mars 2024.

Aigle botté

L'aigle botté (*Hieraetus pennatus*) est la plus petite espèce d'aigle. Grand migrateur, il hiverne en Afrique avant de revenir notamment en France dans ses zones de reproduction mi-mars. **Sa présence comme espèce nicheuse est confirmée en forêt de Fontainebleau depuis 2023 (source : Association Pie Verte Bio 77), et le Centre-Val de Loire accueille des densités localement fortes.**

Taille : 42 à 51 cm

Envergure : 113 à 138 cm

Poids : 510 à 770 g pour le mâle ; 840 à 1.250 g pour la femelle

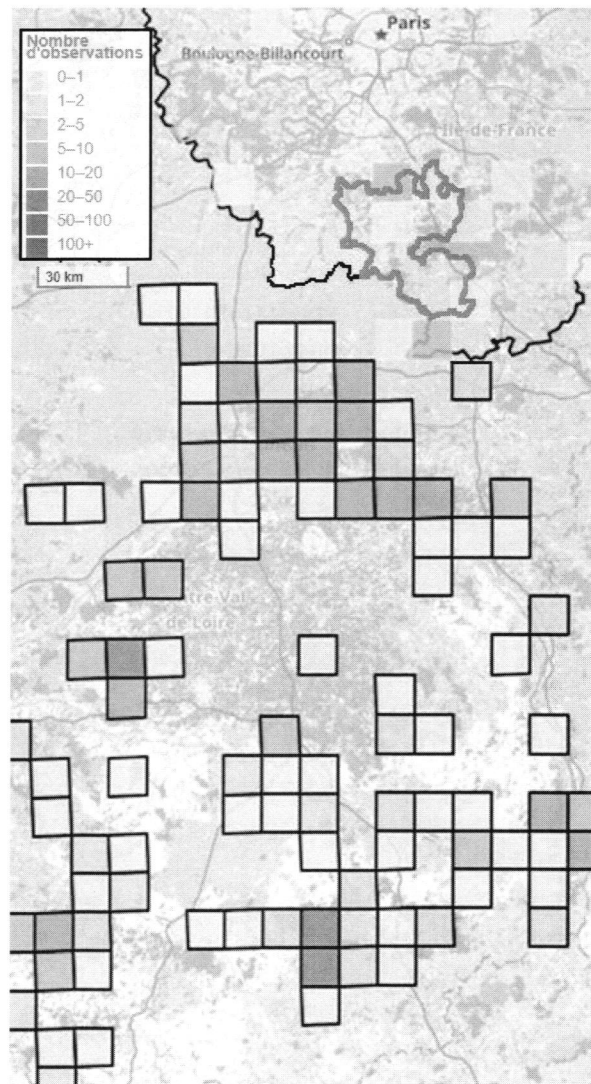
Classement liste rouge régionale Ile-de-France (2018) : /

Classement liste rouge régionale Centre-Val de Loire (2018) : En danger

Classement liste rouge

Quasi menacée

nationale (2016) :



Observations de l'aigle botté depuis 2020

(source : GeoNature)



■ Population
sédentaire

■ Population
migratrice

■ Zone
d'hivernage

Répartition de l'aigle botté

(source : birdsoftheworld.org)

Balbusard pêcheur

Le Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*) est un rapace diurne de grande taille. Les individus européens passent l'hiver en Afrique avant de revenir au printemps. Philopatric, le balbusard pêcheur a tendance à revenir sur son lieu de naissance pour se reproduire, ce qui limite les capacités de dispersion de l'espèce. **Sa présence comme espèce nicheuse est confirmée dans le sud Seine-et-Marne depuis fin 2024 (source : Association Pie Verte Bio 77).**

Taille : 50 à 60 cm

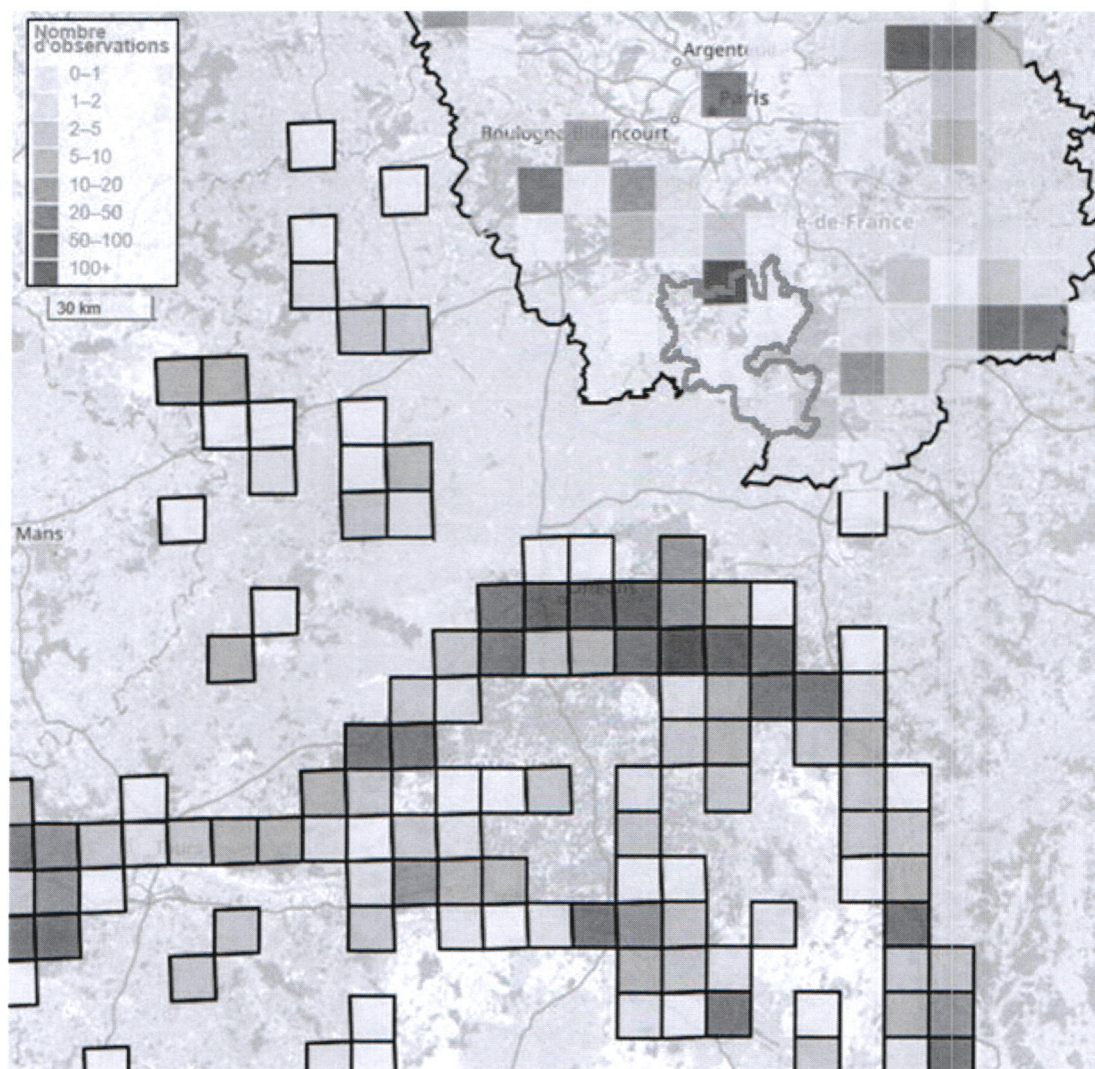
Envergure : 145 à 170 cm

Poids : 1,2 à 2 kg

Classement liste rouge régionale Ile-de-France (2018) : En danger critique

Classement liste rouge régionale Centre-Val de Loire (2018) : En danger

Classement liste rouge nationale (2016) : Vulnérable



Observations du balbusard pêcheur depuis 2020

(source : GeoNature)

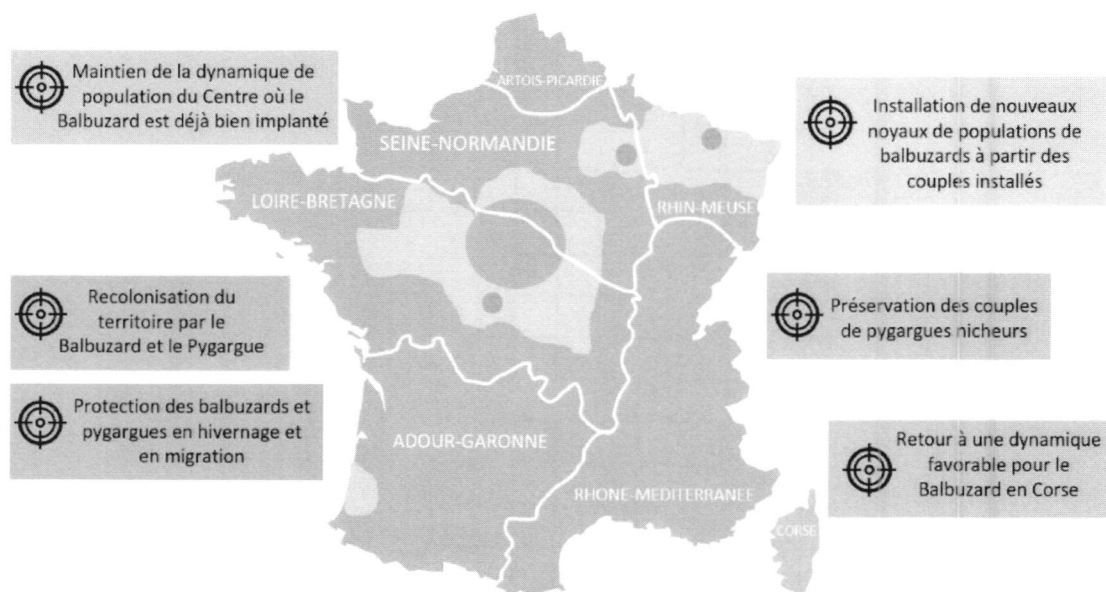
« Malgré les actions entreprises, le Balbuzard pêcheur demeure dans un mauvais état de conservation en France. Avec une population encore fragile et localement très menacée, cette espèce fait l'objet d'un plan de rétablissement et de sauvegarde européen depuis 2016 qui engage la France dans une démarche de conservation. Ainsi, face aux enjeux de conservation, un nouveau plan d'actions (PNA) en faveur du Balbuzard pêcheur est lancé en 2020 pour 10 ans. »

« L'objectif de conservation à long terme du plan national d'actions est de consolider les noyaux de population existants et d'obtenir des populations viables. »

« Les enjeux principaux de cette stratégie sont de :

- Valoriser les connaissances acquises sur l'écoéthologie des espèces et les approfondir dans certains domaines afin d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation mises en place et, le cas échéant, les améliorer (ou les réorienter) ;
- Maintenir ou rétablir un état de conservation favorable des noyaux de populations de Balbuzard pêcheur ;
- Permettre l'expansion de l'aire de répartition du Balbuzard en France ;
- Préserver l'habitat des deux espèces en conservant les sites de nidification existants, en contribuant au maintien ou à l'amélioration des pratiques de gestion forestière favorisant l'espèce et en limitant les perturbations anthropiques ;
- Garantir la pérennité des ressources trophiques en préservant les habitats aquatiques et palustres ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par le Balbuzard en France. »

La stratégie de conservation distingue différentes situations au niveau du territoire avec ses propres problématiques et donc **des enjeux spécifiques**.



Circaète Jean-le-Blanc

Le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) est un grand rapace migrateur spécialiste du vol stationnaire. Hivernant dans toute la zone sahélienne, il revient nicher notamment en France à partir de la mi-mars. **En juillet 2024, un individu a percuté une des éoliennes du parc de Beaumont-du-Gâtinais, situé à moins de 10km d'Ichy (source : LPO). D'autres individus ont été aperçus sur la zone durant l'été.**

Taille : 60 à 72 cm

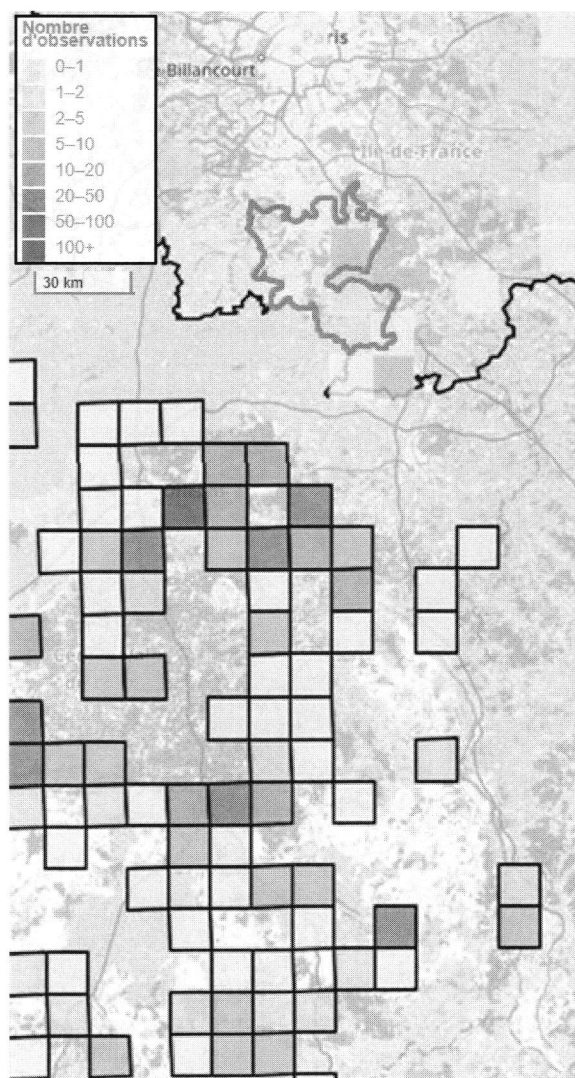
Envergure : 160 à 185 cm

Poids : 1,2 à 2,3 kg

Classement liste rouge régionale Ile-de-France (2018) : En danger critique

Classement liste rouge régionale Centre-Val de Loire (2018) : Vulnérable

Classement liste rouge nationale (2016) : Préoccupation mineure



Observations du circaète Jean-le-Blanc depuis 2020

(source : GeoNature)

Extraits du « *Cahier technique sur le circaète Jean-le-Blanc* » de la LPO

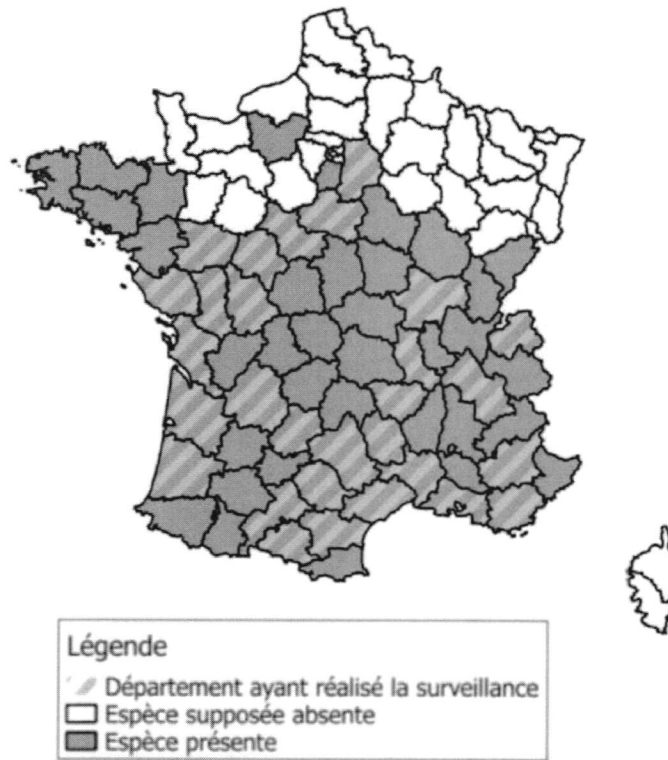
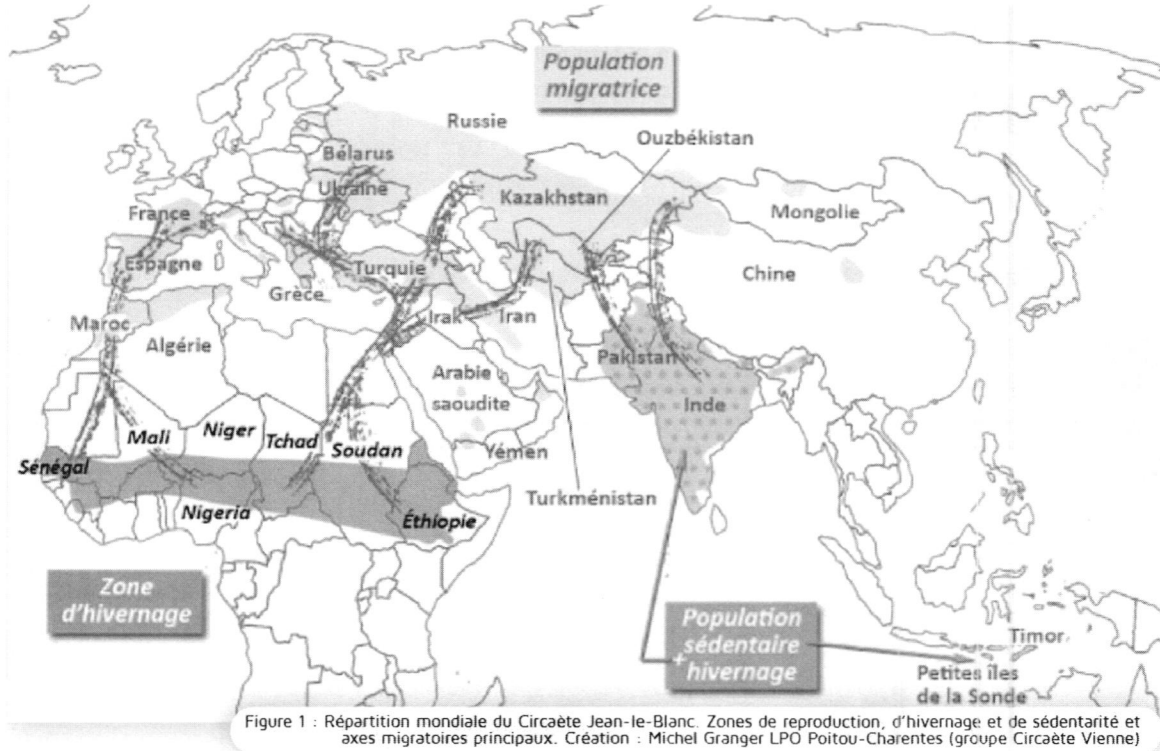


Figure 2 : Carte de répartition du Circaète Jean-le-Blanc. Carte tirée des « Cahiers de la Surveillance 2020 »

Milan royal

Espèce endémique de l'Europe de l'Ouest, le milan royal (*Milvus milvus*) est un rapace migrateur de grande taille. Plutôt solitaire et fidèle à son nid de nidification, il peut se regrouper en groupes d'une centaine d'individus durant l'hiver. **Sa présence comme espèce nicheuse est confirmée en Seine-et-Marne depuis 2022 (source : LPO).**

Taille : 59 à 66 cm

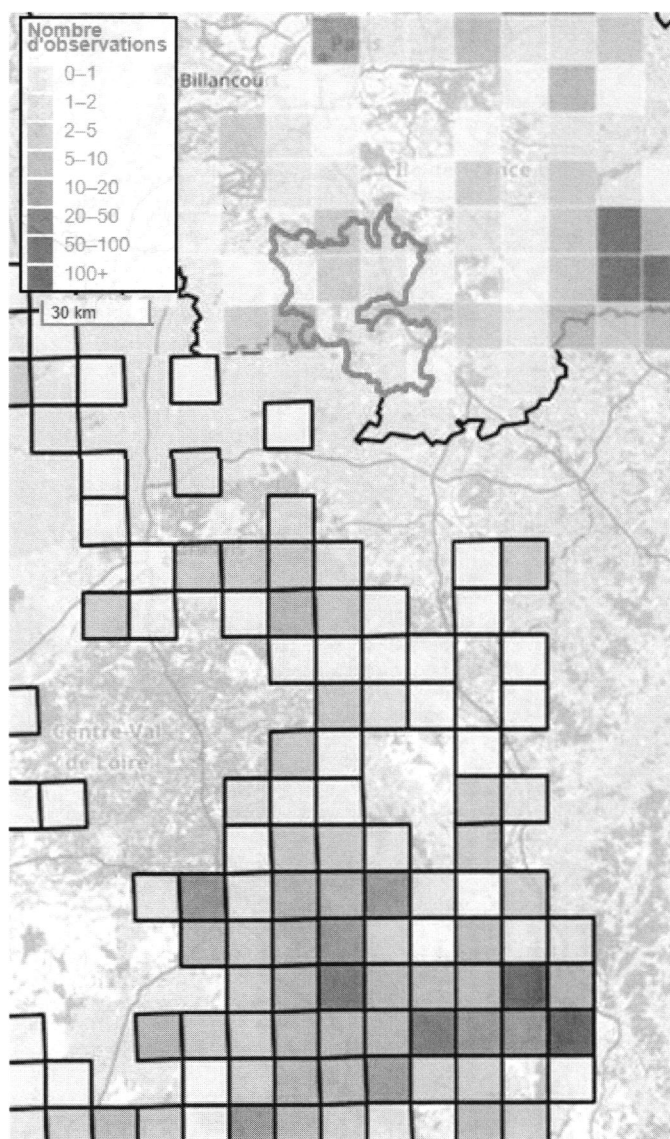
Envergure : 145 à 165 cm

Poids : 800 à 1.050 g pour le mâle, 950 à 1.300 g pour la femelle

Classement liste rouge régionale Ile-de-France (2018) : /

Classement liste rouge régionale Centre-Val de Loire (2018) : Espèce probablement disparue

Classement liste rouge nationale (2016) : Vulnérable

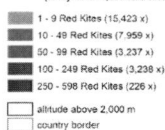


Observations du milan royal depuis 2020

(source : GeoNature)

Red Kite Telemetry 2013 - 2024:
 Number of different
 individuals with telemetry points
 in a 10 x 10 km grid
 (Status: 8/2024)

Number of different individuals
 (analysis of 3,006 Red Kites)



Map preparation:
TB Raab GmbH


 TB Raab
 Kommunikation & Geographie

Background data:
Globe

LIFE Nature Project "LIFE EUROKITE"

(LIFE 16 NAT/2013/FR/0045)

The conservation of the species

co-financed by the LIFE Nature fund

of the European Union

Project partner:

AMC

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

ANP

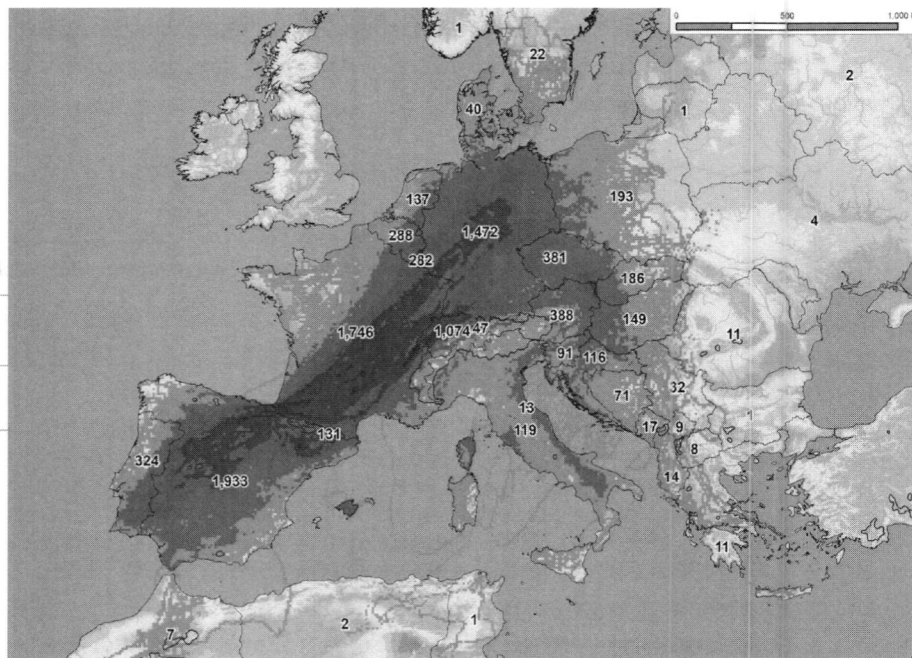
ANP

ANP

ANP

ANP

ANP



Individus recensés en Europe (hors Royaume-Uni) entre 2013 et 2024

(source : LIFE EUROKITE)

Extraits du « *Plan national d'actions en faveur du Milan royal 2018-2027* » du Ministère de la transition écologique et solidaire

« L'Allemagne, l'Espagne et la France abritent plus de 70 % de la population mondiale. La France héberge la deuxième population nicheuse après l'Allemagne et la deuxième population hivernante après l'Espagne. La France constitue le principal couloir de migration de l'espèce. La France a une responsabilité majeure vis-à-vis de la conservation du Milan royal. »

« Malgré les actions entreprises, le Milan royal reste dans un mauvais état de conservation. Au regard de ses engagements internationaux en faveur de la biodiversité et des obligations communautaires, la France doit poursuivre et renforcer les actions en vue d'améliorer l'état de conservation du Milan royal. Au-delà du corpus réglementaire permettant une protection stricte de l'espèce en France, des actions spécifiques doivent être réalisées pour augmenter les effectifs de l'espèce. Il s'agit d'abord de consolider les noyaux de populations existants, et, dans l'idéal, de les étendre au-delà de ces bastions. Dans cet objectif et au regard des menaces identifiées pour le Milan royal, il s'agit de mobiliser les différents acteurs concernés et qui ont les leviers pour agir. Un plan national d'actions (PNA) en faveur du Milan royal constitue l'outil adapté pour fédérer l'ensemble de ces acteurs. A l'issue d'un travail d'expertise, ce PNA caractérise les actions prioritaires à réaliser pour sauver cette espèce phare de la biodiversité française, européenne et mondiale. »

« Ce plan d'actions comprend les 6 objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser la prise en compte du plan d'actions dans les politiques publiques ;
- Améliorer les connaissances ;
- Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat – Etendre l'aire de répartition ;
- Réduire la mortalité ;
- Favoriser l'acceptation locale ;
- Coordonner le plan et diffuser les connaissances et les pratiques. »

Ces 6 objectifs sont divisés en un total de 19 actions, dont l'une d'elles est spécifique à l'éolien. Intitulée « Améliorer la prise en compte et le suivi du Milan royal dans les projets éoliens », cette action se présente de la façon suivante :

Numéro de l'action	4.4
Intitulé de l'action	Améliorer la prise en compte et le suivi du Milan royal dans les projets éoliens
Priorité	1
Objectif spécifique	Objectif 4 : Réduire la mortalité
Contexte	Les collisions dues aux éoliennes constituent un facteur de mortalité à l'échelle européenne. En France, ce phénomène est encore peu perceptible car peu de parcs éoliens sont implantés pour le moment dans la zone de répartition du Milan royal. De surcroît, tout projet de parc éolien est soumis à la réalisation d'une étude d'impacts qui fait l'objet d'un examen approfondi par les services de DREAL, et à la décision finale du Préfet. Il est néanmoins nécessaire d'approfondir le suivi du Milan royal dans les parcs éoliens pour éviter que ces derniers ne deviennent une menace plus importante.
Domaine	Protection/Conservation
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un guide spécifique à destination des développeurs et des DREAL pour favoriser la prise en compte de l'enjeu Milan royal dans les projets éoliens de manière homogène en France (périmètre d'étude, évaluation des effets du projet, évaluation des effets cumulés, mesures d'évitement et de réduction, voire de compensation, suivi post-implantation) ; - mise en place d'études plus complètes d'évaluation des effets des éoliennes sur les populations de Milan royal à une échelle plus large (effet sur la migration, sur l'hivernage et sur la nidification) ; - diffusion des connaissances acquises sur le sujet ; - alerte aux DREAL et DDT des départements concernés et mise à disposition d'une cartographie de présence de l'espèce ; - mise en place d'études par balise GPS pour étudier le comportement et les territoires des milans proches d'un parc éolien.
Régions concernées	Toutes les régions concernées par le Milan royal (nidification, hivernage, migration)
Calendrier de réalisation	Toute la durée du plan
Résultats attendus	Diminution de la mortalité
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études d'impact prenant en compte le Milan royal - Mortalité par collision : nombre de cas
Partenaires potentiels	Services de l'État (DREAL, DDT), structures animatrices Natura 2000, PNR, développeurs éoliens
Moyens mobilisables	État, fonds européens, collectivités territoriales, développeurs éoliens.
Évaluation financière	A prendre en compte dans les diagnostics avifaune des études d'impact. L'action balise GPS est à chiffrer plus précisément (compter environ 5 000 € par oiseau : capture + pose de balise + exploitation des données). Les autres démarches sont à mettre au compte des autres actions du PNA.
Synergie avec d'autres PNA	PNA rapaces en général
Références	SCHAUB M. 2012. Spatial distribution of wind turbines is crucial for the survival of red kite populations. <i>Biological Conservation</i> , 155: 111-118; MEEM 2017, <i>Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres</i>